

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 10905
Numéro SIREN : 878 748 722
Nom ou dénomination : 2KS TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 22262

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2KS TRANSPORT 11 RUE ANATOLE FRANCE 93130 NOISY LE SEC France		11 RUE ANATOLE FRANCE 93130 NOISY LE SEC	
SIRET	87874872200013	30 OCT. 2023	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
wll		TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-Saint-Denis)	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : TRANSPORT PAR TAXI Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	2 136	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : Lieu :
Qualité :
Nom du signataire :

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>2KS TRANSPORT</u>					Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise <u>11 RUE ANATOLE FRANCE 93130 NOISY LE SEC</u>										
SIREN <u>8 7 8 7 4 8 7 2 2</u>										
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>					
					Exercice N clos le <u>3 1 2 2 0 2 2</u>					
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010	115 000		012	115 000	
	Immobilisations incorporelles		Autres *		014			016		
	Immobilisations corporelles *				028	32 288		030	8 072	
	Immobilisations financières * (1)				040			042		
	Total I (5)				044	147 288		048	8 072	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052			
		Marchandises *		060			062			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064			066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	1 366		070	1 366		
		Autres* (3)		072	1 574		074	1 574		
	Valeurs mobilières de placement				080			082		
	Disponibilités				084	276		086	276	
	Charges constatées d'avance*				092			094		
Total II				096	3 216		098	3 216		
Total général (I + II)					110	150 504		112	8 072	
PASSIF					Exercice N NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120			2 000		
	Écarts de réévaluation				124					
	Réserve légale				126					
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131					
	Report à nouveau				134			10 035		
	Résultat de l'exercice				136			1 816		
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142			13 851		
Provisions pour risques et charges				Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			68 948		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	56 252		172	59 633	
Produits constatés d'avance				174						
Total III				176			128 581			
Total général (I + II + III)					180			142 432		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2KS TRANSPORT		Néant <input type="checkbox"/>			
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le			
		018		3 1 1 2 2 0 2 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210			
	Production vendue	Biens	215		214 14 000		
		Services*	dont export et livraisons intracommunautaires	217		218	
			Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232 14 000		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
		Variation de stock (marchandises)*			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier :				242 2 078			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243 600		244 600			
Rémunérations du personnel*				250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
Dotations aux amortissements*				254 8 072			
Dotations aux provisions				256			
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264 10 750			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 3 250			
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294 1 113			
Produits exceptionnels (IV)			290				
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306 320				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310 1 816			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312 1 816 314			
Rémintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318					
	Provisions non déductibles*	322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		320			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248 330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44. quaterdecies)		345					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Dont divers		Créanc report en arrière du déficit	346		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)	655	
		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Dédution except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2 352 2 136 354	
		Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2 370 2 136 372			

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : <u>2KS TRANSPORT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	115 000	402		404		406	115 000		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	32 288	462		464		466	32 288		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	147 288	492		494		496	147 288		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552	8 072	554		556	8 072	
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL			570		572	8 072	574		576	8 072	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5		
	6		7		8		9		10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2KS TRANSPORT Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES **III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits transférés de plein droit article 209-I1-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870			

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	2 808
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	120
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de Commerce – art 123)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ETAT DES IMMOBILISATIONS :

Cf. Dossier Fiscal

ETAT DES AMORTISSEMENTS :

Cf. Dossier Fiscal

ETAT DES PROVISIONS :

Cf. Dossier Fiscal

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES :

Cf. Dossier Fiscal

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

Différentes catégories de titres:	Parts sociales
Valeur nominale :	10€
Nombre de titres au début :	200
Nombre de titres en fin :	200

SASU 2KS TRANSPORT
SASU au capital de 2 000 euros
11 RUE ANATOLE France 93130 NOISY LE SEC
RCS BOBIGNY 878748 722 00013

PROCÈS-VERBAL
(décisions de l'associé unique du 16/10/2023)

L'an deux millesvingt-trois, le seize octobre à 10H00 au siège social Monsieur KESSOUKH Khoudir, demeurant à 11 rue Anatole France 93130 NOISY LE SEC, agissant en qualité d'associé unique président de la société référencée ci-dessus, déclare la réalité des opérations suivantes :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, ainsi que le rapport de gestion corrélatifs ont été établis par ses soins.

Le soussigné a, par ailleurs, pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'il les a établis.

DEUXIÈME DÉCISION

Les comptes faisant apparaître un bénéfice de 1816€, l'associé unique décide de l'affecter comme suit : 200€ au poste de réserve légale et le solde soit 1616€ au poste de report à nouveau.

TROISIÈME DÉCISION :

L'associé unique déclare qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.